



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 12/10/2023 / _____ / _____

Dossier complet le : 29/11/2023 / _____ / _____

N° d'enregistrement : F01123P0197

1 Intitulé du projet

Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de la gare CEA Saint Aubin de la ligne 18 du métro du Grand Paris Express.

Ce PEM est prévu en lieu et place de la gare routière existante du carrefour du Christ de Saclay.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Communauté d'agglomération Paris-Saclay

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 0 0 0 5 6 2 3 2 0 0 1 4 9

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

De Lasteyrie

Grégoire

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 a)	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ²
41 a)	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

En accompagnement de la ligne 18 de métro, et en lieu et place de la gare routière existante de 14 postes à quai, il est prévu la réalisation d'un pôle d'échange multimodal pour la gare CEA Saint Aubin, qui permet les fonctions suivantes:

Gare routière: passage à 20 postes à quai, afin de renforcer le réseau de bus existant, pour une meilleure desserte du territoire

Parking relais de 200 à 400 places (en superstructure), dont l'objectif est de favoriser le report modal vers le métro
Stationnement vélo (150 places abritées), répondant au même objectif

Espaces verts, permettant une meilleure intégration urbaine et paysagère du PEM afin d'augmenter le confort des usagers (notamment les salariés du CEA qui utiliseraient la station de métro), et permettant également une gestion à ciel ouvert des eaux pluviales

L'ensemble sera réalisé:

. en partie sur le site de la gare routière actuelle du Christ de Saclay

4.2 Objectifs du projet

Ce pôle multimodal est nécessaire pour la mise en œuvre du plan transport du territoire, qui prévoit un renforcement de la desserte bus, avec un meilleur maillage du territoire, complémentaire des modes ferrés. Le déploiement de ce plan transport vise à permettre un report modal depuis les véhicules particuliers vers les transports en commun.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

2 chantiers sont prévus sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération:

- . travaux d'espaces publics (comprenant la gare routière): en 2025-26, avec objectif de mise en service concomitamment à la ligne 18;
- . travaux du parking relais: s'agissant d'un bâtiment de superstructure, il devra faire l'objet d'une demande de permis de construire. Les travaux sont prévus en 2026-27.

Un phasage particulier sera mis au point afin de permettre de continuer à accueillir les lignes de bus actuelles pendant les travaux, et de prendre en compte les emprises qui seront occupées par le chantier SGP jusqu'à la mise en service de la ligne 18

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, la gare routière fera l'objet des dispositions habituelles en termes de gestion entre collectivités locales, Ile-de-France Mobilités (IDFM) et les transporteurs.

Le parking relais pourrait faire l'objet d'une Délégation de Service Public (DSP) pour sa gestion et son exploitation.

Il n'est pas prévu de démanteler ces ouvrages.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La construction du parking relais, prévu dans un bâtiment en superstructure, sera soumise à demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Gare routière actuelle: environ 10 300 m ² d'emprise au sol dont 7 600 m ² imperméabilisés et 2 700 m ² végétalisés.	
Projet de PEM: environ 34 500 m ² d'emprise au sol total dont 23 000 m ² imperméabilisés et 11 500 m ² végétalisés	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Angle entre RD 36 et RD 306 _____

Lieu-dit : _____

Localité : Saclay _____

Code postal : 9 1 4 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Saclay

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Avant: gare routière de 14 postes à quai

Après: gare routière de 20 postes à quai, parking relais, stationnement vélo, espaces verts

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est limitrophe de périmètre de danger lié aux installations du CEA; et il est situé dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention lié à ces installations.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant de l'eau potable, le site est déjà équipé de canalisations en attente, sur lesquelles le projet pourra se brancher (les besoins du projet sont faibles, il s'agit du raccordement du parking relais, qui génère des besoins pour ses sanitaires). S'agissant de l'assainissement, il est prévu une gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, en accord avec le règlement d'assainissement, et un raccordement au réseau des eaux usées pour le parking relais
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est limitrophe de périmètre de danger lié aux installations du CEA; et il est situé dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention lié à ces installations.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Flux piétons, vélos, bus liés au pôle multimodal. Flux véhicules liés au parking relais (assez limités d'une fait de la capacité de ce dernier, fixée entre 200 et 400 places).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit généré par les circulations bus et véhicules. A noter que l'environnement du site est très routier et qu'il n'accueille aucune habitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environnement du site très routier
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'impact en terme d'agriculture. Voir § 4.5 pour les surfaces au sol

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il est précisé: - que la gare CEA Saut Aubin et la ligne 18, sous maîtrise d'ouvrage SGP, ont bien fait l'objet d'une étude d'impact et d'une autorisation environnementale. Les travaux sont en cours.

- que les seuls travaux prévus par l'agglomération Paris-Saclay sont ceux du PEM.

- qu'à terme, l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPAPS) envisage une nouvelle opération d'aménagement autour du Christ de Saclay. Cette opération sera soumise à étude d'impact et autorisation environnementale. Sur la base des éléments de planning connus à ce jour, le dépôt de la demande d'autorisation environnementale pourrait intervenir à horizon 2 ans. A date le projet n'est pas assez mûr pour donner lieu à étude d'impact.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous semble pas nécessaire de mener une évaluation environnementale; étant précisé que le projet semble soumis à Déclaration environnementale au titre de l'article R 214-1 du Code de l'environnement (rubrique 2.1.5.0: surface supérieure à 1Ha mais inférieure à 20 Ha).

Nous prévoyons le dépôt de cette Déclaration, accompagnée de l'étude d'incidence, au printemps 2024.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Support de présentation, avec localisation de la gare routière existante, du projet de PEM, et des emprises chantier de la ligne 18 (SGP) déjà présentes sur site.	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom De Lasteyrie

Prénom Grégoire

Qualité du signataire Président

À OKWAY

Fait le 29/11/2023



Signature du (des) demandeur(s)

ANNEXE 3 - Plan de situation au 1/25 000



ANNEXE 4 - Photos de la zone du projet

Vue depuis le carrefour du Christ (site occupé, chantier SGP de la gare ligne 18 de CEA Saint-Aubin) – prise de vue septembre 2022



Vue lointaine à l'ouest depuis la RD36 (en arrière-plan site occupé : chantier SGP de l'aire de préfabrication des voussoirs de la ligne 18) – prise de vue février 2023

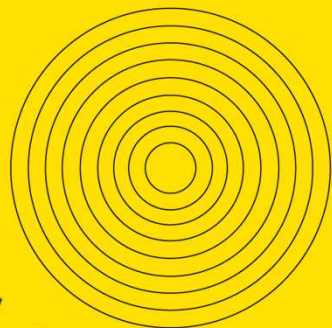


POLE D'ECHANGE MULTIMODAL

CEA SAINT AUBIN

(CHRIST DE SACLAY)

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay



DEMANDE AU CAS PAR CAS

ANNEXE 5

Octobre 2023



1) SITE AVANT TRAVAUX

- Une gare routière a été aménagée il y a une dizaine d'année par Ile-de-France Mobilités (IDFM) sur le site du Christ de Saclay, en lien avec la réalisation de voiries de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) entre Massy et Saclay.

Localisation:



CEA

GARE ROUTIERE

BOURG DE SACLAY

1) SITE AVANT TRAVAUX

- Cette gare routière permettait l'accueil de 14 postes à quai



Surface totale	Env 10 300 m²
Dont surfaces imperméabilisées	Env 7 600 m ²
Dont surfaces végétalisées	Env 2 700 m ²

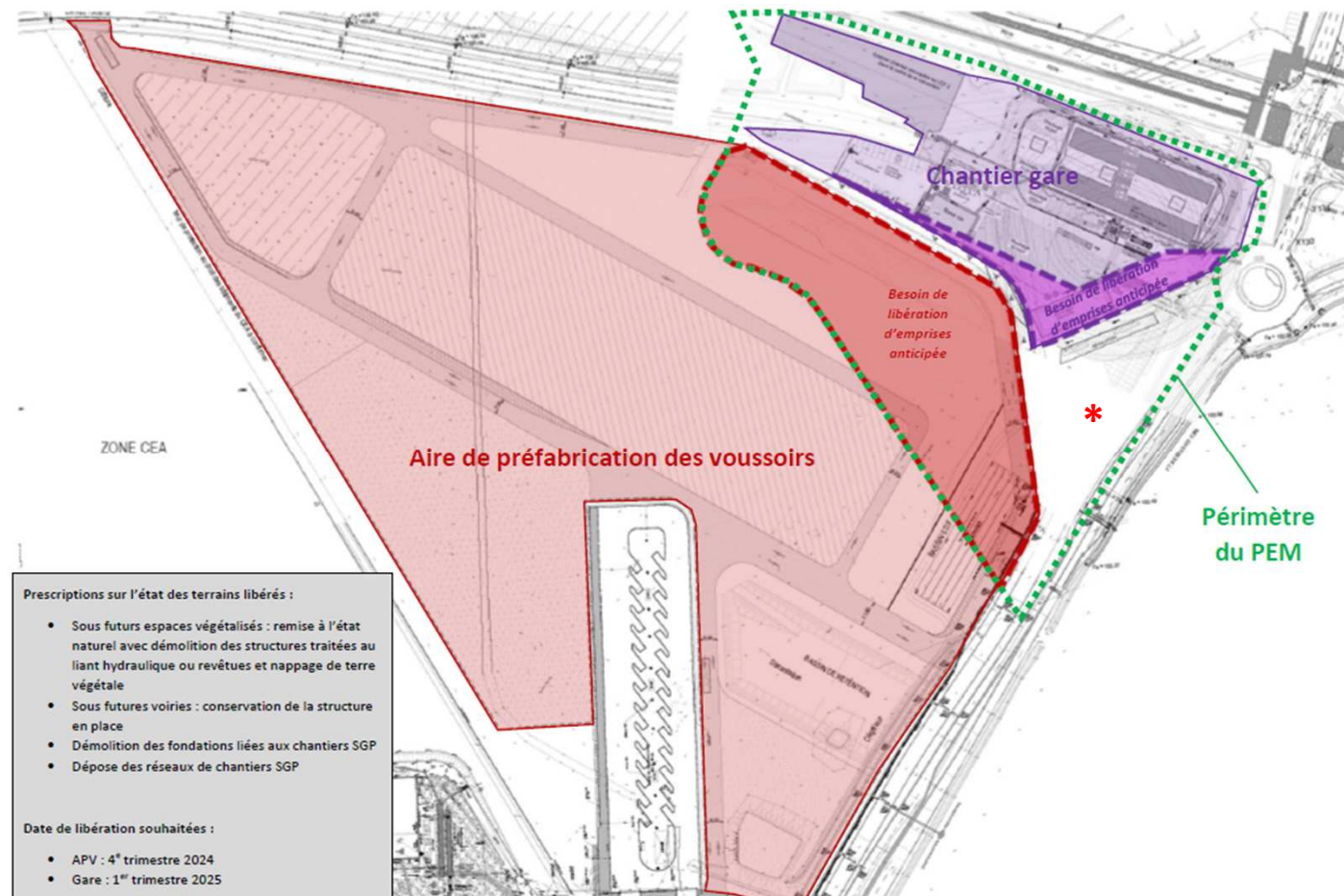
2) TRAVAUX MENES RECEMMENT

- **Au Nord du site, le Département de l'Essonne a récemment réaménagé le carrefour du Christ de Saclay (y compris passage de la RD36 en trémie)**
- **La gare routière elle-même a fait l'objet de modifications par la Société du Grand Paris (SGP), dans le cadre des travaux préparatoires à la ligne 18 du métro**

3) TRAVAUX EN COURS

- Le site du futur Pôle d'Échange Multimodal (PEM) sera desservi à horizon 2026 par la ligne 18 de métro, avec implantation d'une gare
- De ce fait il accueille aujourd'hui:
 - Le chantier SGP de la ligne 18 (aire de préfabrication des voussoirs)
 - Le chantier SGP de la gare elle-même

* Gare routière actuelle



4) PROGRAMME DU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL (PEM)

- **En accompagnement de la ligne 18 de métro, il est prévu la réalisation d'un pôle d'échange multimodal, qui permet les fonctions suivantes:**
 - Gare routière: passage à 20 postes à quai, afin de renforcer le réseau de bus existant, pour une meilleure desserte du territoire
 - Parking relais de 200 à 400 places (en superstructure), dont l'objectif est de favoriser le report modal vers le métro
 - Stationnement vélo (150 places abritées), répondant au même objectif
 - Espaces verts, permettant une meilleure intégration urbaine et paysagère du PEM afin d'augmenter le confort des usagers (notamment les salariés du CEA qui utiliseraient la station de métro), et permettant également une gestion à ciel ouvert des eaux pluviales

- **La Communauté d'agglomération Paris-Saclay sera maître d'ouvrage de ce PEM**

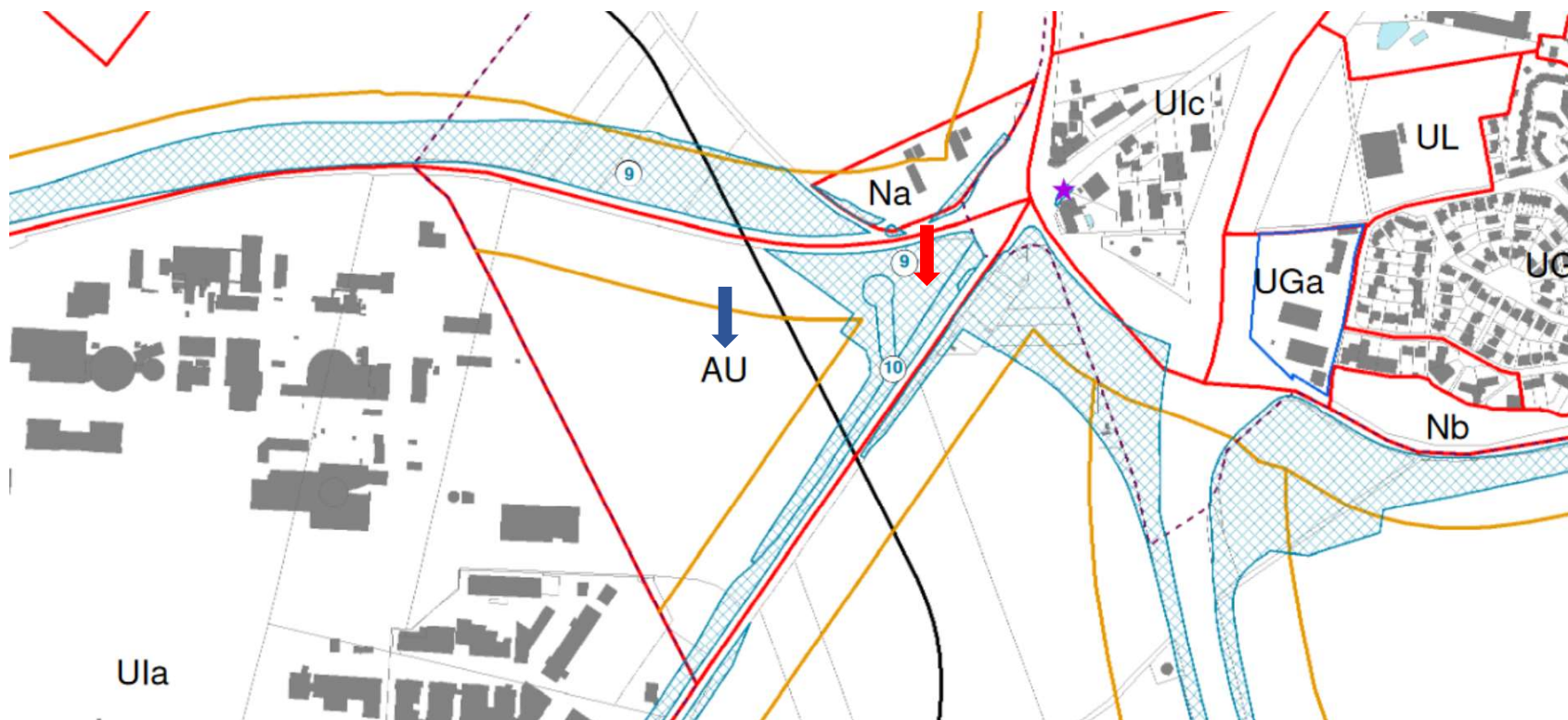
4) PLAN MASSE DU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL (PEM)

- Plan masse projet prévisionnel (en cours d'ajustement pour prise en compte des nombreux réseaux enterrés déjà présents sur le site):



ANNEXE 6 - Plan des abords du projet -100 mètres minimum- devant préciser via un zonage l'affectation des constructions et terrains avoisinants en terme d'occupation du sol ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau

Extrait du plan de zonage général du PLU de Saclay (PLU approuvé en 2013, mis à jour en 2020): le site du PEM Christ de Saclay (repéré en rouge) est compris dans les emprises identifiées dans l'emplacement réservé n°9 (doublement de la RD36, aujourd'hui réalisé) et l'emplacement réservé n°10 (TCSP le long de la RD36, aujourd'hui réalisé).



Le règlement approuvé en 2013 précise que la « zone AU située entre le CEA et le carrefour du Christ. Elle doit permettre de répondre aux besoins d'extension du CEA. Cette zone est pour le moment fermée à l'urbanisation notamment dans l'attente de la définition précise des projets de transports au niveau du Christ qui impactent le terrain d'une part et conditionne aussi l'évolution du site ». Cette zone est repérée en bleu ci-dessus.

ANNEXE 7 - Plan localisant le site du projet au regard des sites Natura 2000 les plus proches

Extrait du site web du Centre de ressources Natura 2000 (Office Français de la Biodiversité) : pas de site Natura 2000 à proximité du PEM Christ de Saclay (repéré en rouge)



SITE WEB DU
**Centre de ressources
Natura 2000**

OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SUIVEZ-NOUS

NATURA 2000 ▾ ACTUALITÉS ▾ ECHANGES ▾ OUTILS ET MÉTHODES ▾ FORMATIONS ▾ FINANCEMENTS ▾ SUIVI | EVALUATION ▾

Qu'est ce que Natura 2000 ?
Carte Natura 2000
Références juridiques
Chiffres clés
Modalités de gestion

ENTRÉE THÉMATIQUE
- CHOISIR - ▾

AGENDA

Août						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20

Extrait du site web du Centre de ressources Natura 2000 (Office Français de la Biodiversité) : le site Natura 2000 le plus proche du PEM Christ de Saclay (repéré en rouge) est l'Etang de Saint Quentin (code du site : FR1110025, repéré en bleu), situé à une quinzaine de kilomètres

SITE WEB DU
Centre de ressources
Natura 2000

OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

SUIVEZ-NOUS

NATURA 2000 ▾ ACTUALITÉS ▾ ECHANGES ▾ OUTILS ET MÉTHODES ▾ FORMATIONS ▾ FINANCEMENTS ▾ SUIVI | EVALUATION ▾

Qu'est ce que Natura 2000 ?
Carte Natura 2000
Références juridiques
Chiffres clés
Modalités de gestion

ENTRÉE THÉMATIQUE
- CHOISIR - ▾

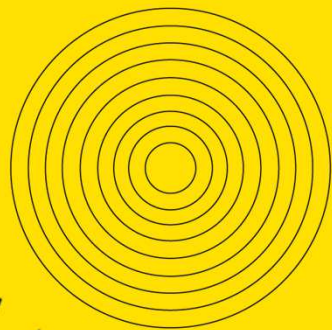
AGENDA

Août						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20

POLE D'ECHANGE MULTIMODAL

CHRIST DE SACLAY

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay



AUTORISATIONS ET EVALUATIONS
ENVIRONNEMENTALES – CADRAGE PREALABLE

25/07/2023



1) SITE AVANT TRAVAUX

- Une gare routière a été aménagée il y a une dizaine d'année par Ile-de-France Mobilités (IDFM) sur le site du Christ de Saclay, en lien avec la réalisation de voiries de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) entre Massy et Saclay.

Localisation:



CEA

GARE ROUTIERE

BOURG DE SACLAY

1) SITE AVANT TRAVAUX

- Cette gare routière permettait l'accueil de 14 postes à quai



Surface totale	Env 10 300 m²
Dont surfaces imperméabilisées	Env 7 600 m ²
Dont surfaces végétalisées	Env 2 700 m ²

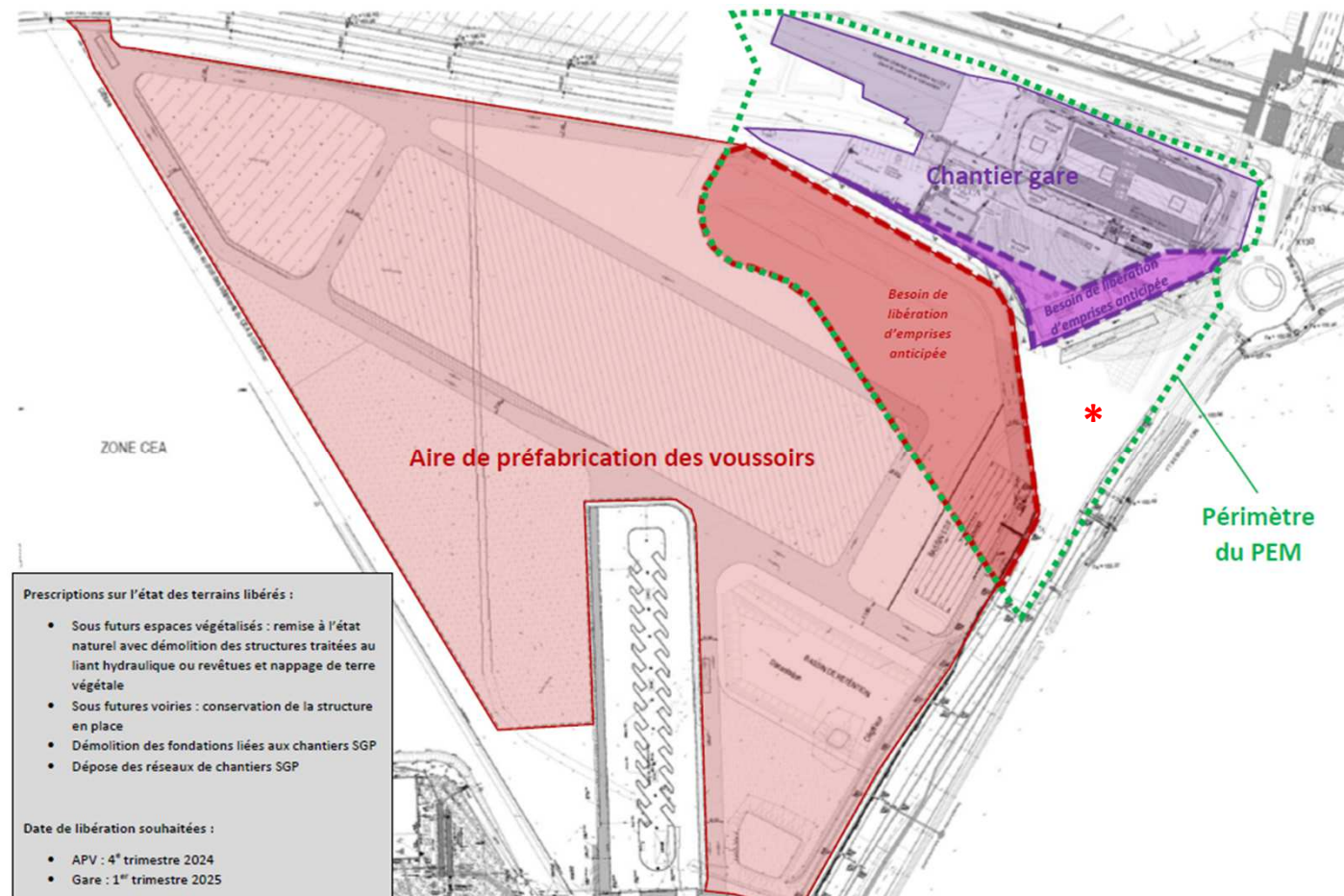
2) TRAVAUX MENES RECEMMENT

- **Au Nord du site, le Département de l'Essonne a récemment réaménagé le carrefour du Christ de Saclay (y compris passage de la RD36 en trémie)**
- **La gare routière elle-même a fait l'objet de modifications par la Société du Grand Paris (SGP), dans le cadre des travaux préparatoires à la ligne 18 du métro**

3) TRAVAUX EN COURS

- Le site du futur Pôle d'Echange Multimodal (PEM) sera desservi à horizon 2026 par la ligne 18 de métro, avec implantation d'une gare
- De ce fait il accueille aujourd'hui:
 - Le chantier SGP de la ligne 18 (aire de préfabrication des voussoirs)
 - Le chantier SGP de la gare elle-même

* Gare routière actuelle



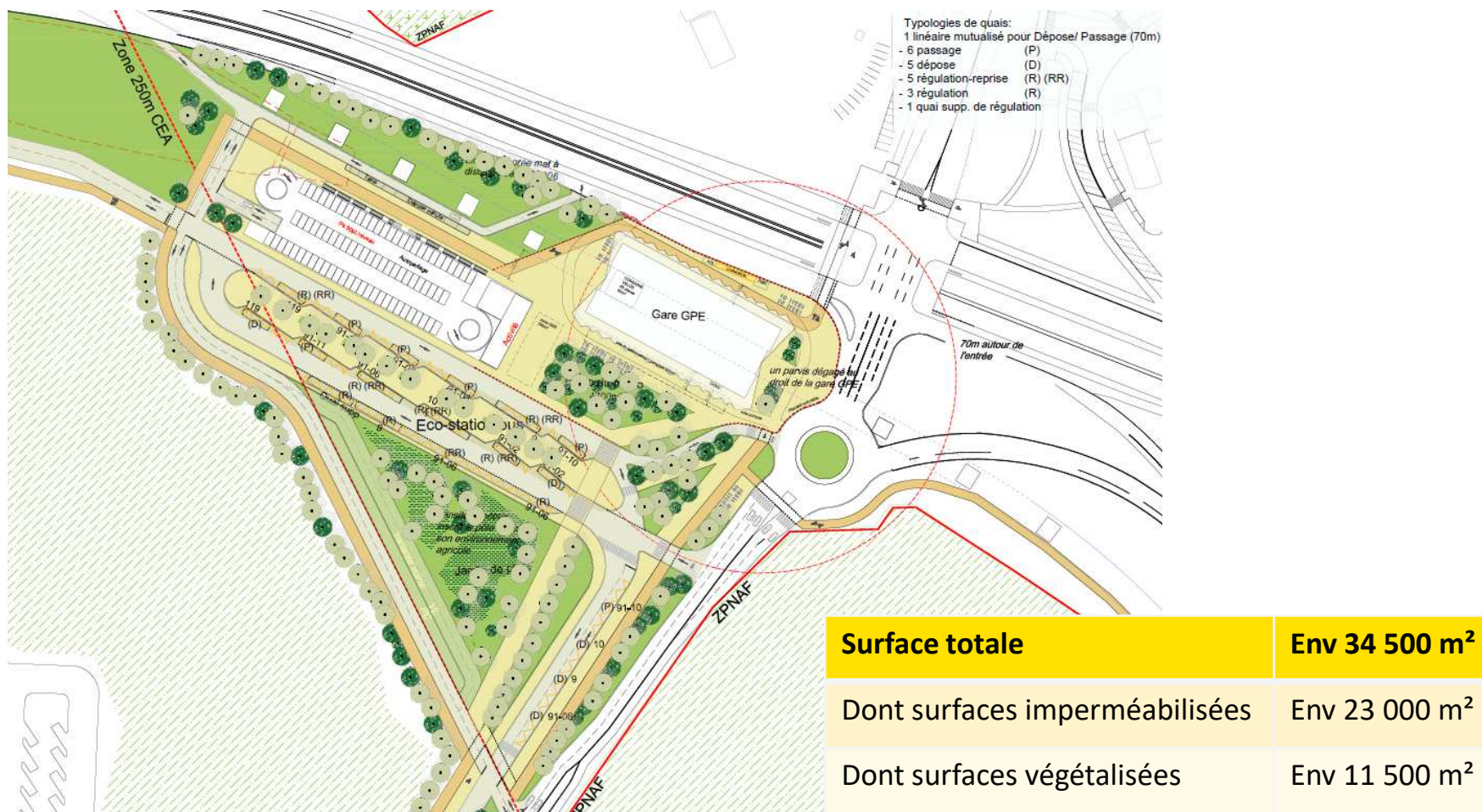
4) PROJET DE PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL (PEM)

- **En accompagnement de la ligne 18 de métro, il est prévu la réalisation d'un pôle d'échange multimodal, qui permet les fonctions suivantes:**
 - Gare routière: passage à 20 postes à quai, afin de renforcer le réseau de bus existant, pour une meilleure desserte du territoire
 - Parking relais de 200 à 400 places (en superstructure), dont l'objectif est de favoriser le report modal vers le métro
 - Stationnement vélo (150 places abritées), répondant au même objectif
 - Espaces verts, permettant une meilleure intégration urbaine et paysagère du PEM afin d'augmenter le confort des usagers (notamment les salariés du CEA qui utiliseraient la station de métro), et permettant également une gestion à ciel ouvert des eaux pluviales

- **La Communauté d'agglomération Paris-Saclay sera maître d'ouvrage de ce PEM**

4) PROJET DE PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL (PEM)

- Plan projet prévisionnel (en cours d'ajustement pour prise en compte des nombreux réseaux enterrés déjà présents sur le site):



5) QUESTIONS

- **Au titre de l'article R 214-1 du code de l'environnement, le projet de PEM nous semble devoir être soumis à une Déclaration environnementale (rubrique 2.1.5.0: surface supérieure à 1 Ha mais inférieure à 20 Ha): ceci peut-il être confirmé?**

- **Si ce point est confirmé, nous souhaiterions cerner le contenu de l'étude d'incidence à fournir:**
 - Est-ce que des éléments relatifs uniquement au périmètre du projet seront attendus (impact sur l'environnement des aménagements compris dans le périmètre, système d'assainissement, mesures en faveur de la biodiversité)?
 - Ou faut-il donner plus d'éléments sur le contexte :
 - fréquentation attendue de la ligne 18, alors que celle-ci a déjà sa propre autorisation environnementale?
 - fréquentation attendue sur les lignes de bus et le parking relais, sachant que l'établissement du plan transport (tracé des lignes de bus utilisant le PEM, fréquence, etc), est de la responsabilité d'IDFM, et que ce plan n'est pas finalisé?

NB: dans tous les cas, la CPS se coordonne avec la SGP pour éviter toute incohérence entre le projet de PEM et les reconstitutions de zones humides dues par la SGP au titre de la ligne 18

5) QUESTIONS

- Outre cette Déclaration environnementale et l'étude d'incidence qu'elle devrait comprendre, il ne semble pas que le projet soit soumis à évaluation environnementale (cas par cas ou systématique) au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement: ceci peut-il être confirmé?